

**CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET D'ACHAT
MATERIEL
Version du 22 juillet 2011**

ARTICLE 1. OBJET ET PREAMBULE

NordNet est une société de droit français fournisseur de produits et services dans le domaine de l'Internet (fourniture d'accès au réseau Internet, distribution de solutions de sécurité informatique, enregistrement et gestion de noms de domaine, solutions de référencement et d'hébergement de sites).

Les présentes Conditions Générales et éventuelles Conditions Particulières ont pour objet de définir les modalités et conditions dans lesquelles, d'une part NordNet Vous fournit le Matériel visé dans l'offre du Contrat à laquelle vous avez souscrit, et d'autre part, Vous recevez et utilisez ce Matériel et cédez éventuellement certaines pièces de ce Matériel à NordNet, si Vous en êtes le propriétaire et si NordNet Vous le propose.

ARTICLE 2. DEFINITIONS

Les termes et expressions suivants ont, sauf précision contraire, le sens qui leur est donné ci-dessous s'ils apparaissent avec leur première lettre en majuscule, qu'ils soient au singulier ou au pluriel dans le présent Contrat y compris dans le Préambule, ou dans tout autre document émanant de NordNet relatif à l'objet du Contrat :

Contrat : les présentes Conditions Générales et les Conditions Particulières applicables, ainsi que toute condition spécifique visée sur le bon de commande ou le formulaire d'abonnement ou le contrat de cession de Matériel que NordNet pourrait éventuellement Vous proposer à l'issue du Contrat si Vous êtes propriétaire du Matériel, de quelque forme qu'il soit, disponible par quelque canal que ce soit, et sur le Site NordNet rubrique « Nos Offres ».

Internet : Réseau de plusieurs serveurs reliés entre eux et dont la localisation se situe en divers lieux géographiques à travers le monde.

Matériel : Le matériel proposé à la vente par NordNet, dont les caractéristiques techniques sont présentées sur le Site NordNet.

Vous ou le Client : personne physique ou morale ayant commandé un Matériel proposé par NordNet. La commande se fait au moyen d'un bon de commande ou d'un formulaire d'abonnement accessible notamment sur le Site NordNet.

Notice : notice d'utilisation, mode d'emploi, guide d'installation ou tout autre document comportant des recommandations pour l'installation du Matériel.

Site NordNet : Serveur Internet de la société NordNet accessible à l'adresse www.nordnet.com.

ARTICLE 3. COMMANDE DU MATERIEL

3.1 Validité de l'offre

Sauf indication contraire, les offres NordNet sont valables dès publication notamment sur le Site de NordNet ou les formulaires d'abonnement et resteront valables tant qu'elles seront accessibles sauf durée spécifique qui y serait mentionnée.

3.2 Commande du Matériel

3.2.1 Commande du Matériel auprès de NordNet

Les Conditions Générales et éventuelles Conditions Particulières en vigueur sont à votre disposition sur le Site de NordNet. Une copie de ces dernières pourra Vous être adressée sur simple demande formulée auprès de NordNet.

Préalablement à toute commande, Vous vous engagez à prendre connaissance des Conditions Générales et des éventuelles Conditions Particulières, y compris leurs annexes, et à soumettre à NordNet toute question que Vous vous poseriez (voir les coordonnées à l'article « Notifications »). La commande vaut acceptation des conditions générales et particulières applicables.

Pour commander un Matériel auprès de NordNet, Vous pouvez remplir le bon de commande ou le formulaire d'abonnement en ligne sur le Site NordNet ou le télécharger à partir du Site NordNet et l'adresser à NordNet.

Votre commande de Matériel sera prise en compte à compter de la réception d'un moyen de paiement valide et des documents et informations requis sur le Site NordNet ou sur le bon de commande ou le formulaire d'abonnement.

3.2.2 Commande de Matériel par un prestataire pour le compte du Client ou au bénéfice d'utilisateurs

La présente clause vise les prestataires qui se déclarent Clients de NordNet mais qui en réalité souscrivent une offre de NordNet pour le compte de leurs clients.

Le prestataire s'engage à communiquer et faire accepter les Conditions Générales et Particulières et le bon de commande ou le formulaire d'abonnement, auxdits clients finaux auprès desquels ou pour le compte desquels il souscrit les offres de NordNet et à bien les informer du contenu et des limitations de l'offre. Il se porte fort du respect de celles-ci et garantit NordNet de tout dommage qui résulterait du non respect de celles-ci ou d'un défaut d'information du client final qui lui serait imputable.

Le prestataire s'engage à collaborer avec NordNet afin de favoriser la bonne exécution des services et à obtenir la collaboration de ses clients finaux, notamment en cas de demande des autorités administratives, des autorités de tutelle ou habilitée et permettre à NordNet d'identifier clairement le client final bénéficiaire du service. Il s'engage à vérifier les coordonnées et données personnelles de ses clients et les tenir informés de leur droit (cf. article sur les données à caractère personnel).

Le prestataire qui fait de l'achat / revente ou met à disposition des produits ou services de NordNet à des tiers utilisateurs doit :

- se présenter comme prestataire,
- ne pas se présenter comme distributeur agréé ou mandataire de NordNet,
- faire connaître aux utilisateurs les Conditions Générales et Particulières applicables et les leur faire accepter,
- indiquer aux utilisateurs que NordNet fournit la prestation,
- ne pas nuire directement ou indirectement aux droits de propriété intellectuelle ni à l'image de NordNet,
- assumer l'information des utilisateurs des caractéristiques, restrictions, destination et finalité des offres de NordNet qu'il fournit aux utilisateurs.

Les prestataires visés au sein de la présente clause se font fort de traiter toute réclamation des Clients et utilisateurs directement.

NordNet pourra bien évidemment répondre, le cas échéant, aux utilisateurs. A ce titre, le prestataire s'engage à tenir à jour et à la disposition de NordNet, les informations nécessaires à leur identification.

3.3 Effet de la commande

La commande de Matériel implique l'acceptation des présentes Conditions Générales et éventuelles Conditions Particulières applicables.

Si Vous êtes une personne physique agissant pour votre compte, Vous attestez être une personne majeure et disposer de la capacité nécessaire à la conclusion et à l'exécution du présent Contrat.

Si Vous agissez pour le compte d'une personne morale, Vous attestez être le représentant légal ou disposer d'un mandat de la personne morale concernée pour conclure le Contrat.

Sauf intervention d'un prestataire qui souscrirait pour le compte d'un tiers, le bénéfice du Contrat Vous est personnel. Vous ne pouvez céder ou transmettre le Contrat de quelque manière que ce soit sans l'accord écrit et préalable de NordNet.

3.4 Application des Conditions Générales et des Conditions Particulières

Les Conditions applicables sont disponibles sur le Site de NordNet. Elles prévalent sur tout autre document qui aurait été communiqué à NordNet. En cas de conflit, les Conditions Particulières prévalent sur les Conditions Générales.

NordNet peut modifier les Conditions Générales et/ou les Conditions Particulières à tout moment. Toute nouvelle version des Conditions Générales sera publiée sur le Site de NordNet dans la rubrique « Conditions générales ».

Les Conditions Générales et Particulières applicables sont celles en vigueur lors de la réception de la commande sauf modification légale ou réglementaire ou encore contractuelle du fait des autorités de tutelle ou habilitée.

ARTICLE 4. CESSION DE CERTAINES PIECES DU MATERIEL A NORDNET

A l'issue de votre abonnement aux Service d'accès Internet de NordNet, si Vous êtes propriétaire de votre Matériel, NordNet pourra, sans qu'aucune obligation lui incombe à ce titre, Vous proposer de lui céder certaines pièces du Matériel.

Le cas échéant, seules peuvent être cédées à NordNet certaines parties du Matériel dont les Conditions Particulières applicables prévoient une telle cession, et sous réserve du bon état de fonctionnement desdites parties du Matériel.

Les pièces visées par la cession, les modalités et conditions de la cession sont précisées au sein des Conditions Particulières applicables et/ou du contrat de cession du Matériel qui Vous sera le cas échéant proposé.

ARTICLE 5. VERIFICATIONS PREALABLES OBLIGATOIRES

Les informations détaillées relatives aux caractéristiques techniques du Matériel sont accessibles sur le Site NordNet.

Avant tout achat d'un Matériel, et si celui-ci a vocation à être relié à votre connexion à Internet Vous devez vérifier que le Matériel est compatible avec l'abonnement à Internet auquel Vous souhaitez souscrire (sauf si Vous souscrivez à un abonnement commercialisé par NordNet et achetez un Matériel commercialisé par NordNet dans le cadre de l'abonnement, dans ce cas, abonnement et Matériel sont nécessairement compatibles).

L'ensemble de ces vérifications doit être effectué par Vous-même et relève de Votre responsabilité.

Vous pouvez toutefois contacter NordNet afin d'obtenir des informations complémentaires, lesquelles vous seront données sur la base des informations que Vous fournirez. NordNet ne pourra, en aucun cas,

être tenue responsable d'une incompatibilité technique liée aux informations erronées que Vous nous aurez transmises.

Le cas échéant, NordNet pourra Vous conseiller toute modification de Votre abonnement ou de Votre matériel.

ARTICLE 6. LIVRAISON

6.1 Livraison et réception

La livraison s'effectue en France métropolitaine exclusivement (Corse comprise).

La livraison du Matériel sera effectuée à l'adresse que Vous aurez indiquée lors de Votre commande, soit par la remise du matériel à toute personne présente à cette adresse, soit en cas d'absence, par le dépôt d'un simple avis de mise à disposition, ou encore à Votre prestataire, sur Votre demande, si Vous avez souscrit à un abonnement proposé par NordNet par son intermédiaire.

Vous vous engagez à ne pas retarder la réception du Matériel.

Il Vous appartient, ainsi qu'à la personne réceptionnant le Matériel pour Votre compte, de vérifier le contenu du colis au moment de la livraison et de formuler si nécessaire des réserves motivées, qui devront être confirmées au transporteur, copie adressée à NordNet, par acte extrajudiciaire ou par lettre recommandée, dans les trois (3) jours de la réception du Matériel.

En cas de réception d'un Matériel défectueux, celui-ci doit être retourné au complet, dans les conditions prévues à l'article « Garantie contractuelle ».

Les produits non retournés dans les conditions précitées ne pourront être repris par NordNet.

6.2 Indisponibilité du Matériel ou défaut de livraison

En cas d'indisponibilité du Matériel commandé, Vous en serez informé dans les meilleurs délais. NordNet pourra alors Vous fournir un Matériel le cas échéant, d'une qualité et d'un prix équivalents dans les trente (30) jours à compter de la validation de Votre commande. Dans ce cas, et conformément à l'article L.121-20-3 du Code de la consommation, en cas d'exercice de Votre droit de rétractation, les frais de retour resteront à la charge de NordNet.

A défaut de livraison de Votre Matériel dans un délai de trente (30) jours à compter de la validation de Votre commande, sauf cas de force majeure ou si la mauvaise exécution de la commande est liée à une faute de Votre part, Vous pourrez demander la résolution de la vente et le remboursement des sommes payées par avance au titre du matériel non livré en adressant une telle demande par lettre recommandée avec avis de réception. La commande sera considérée comme rompue à la réception, par NordNet, de la lettre l'informant de Votre décision si la livraison n'est pas intervenue entre l'envoi et la réception de la lettre.

6.3 Transfert de propriété et transfert des risques

La propriété du Matériel et la charge des risques de détérioration (sous réserve de l'usure normale ou d'un vice propre aux matériels), de perte ou de vol Vous seront transférées dès la réception du Matériel. Nous Vous conseillons donc de prendre toutes les assurances nécessaires pour la couverture de ces risques.

En cas de paiement échelonné, la propriété du Matériel ne sera transférée qu'après paiement intégral du prix du Matériel, le transfert des risques étant maintenu à la réception du Matériel..

ARTICLE 7. INSTALLATION

NordNet n'assure pas l'installation du Matériel ni la prise en charge financière de cette installation.

Vous êtes libre de procéder à l'installation de Votre Matériel par Vous-même ou de recourir, à Vos frais, à un professionnel de Votre choix.

L'installation doit être réalisée conformément à la Notice transmise avec le Matériel. A défaut de respecter les recommandations visées dans la Notice, Vous ne pourrez bénéficier de la garantie contractuelle prévue à l'article « Garantie contractuelle ».

ARTICLE 8. TARIFS ET PAIEMENT

8.1 Tarifs

Les tarifs en vigueur des Matériels proposés par NordNet sont consultables sur le Site NordNet, sur la page de l'offre correspondante et sur simple demande auprès de NordNet (coordonnées disponibles à l'article « Notifications »).

Le tarif applicable est celui en vigueur au jour de la réception de la commande et figure sur le récapitulatif de votre commande.

8.2 Paiement

La validation de votre commande est conditionnée à la réception d'un moyen de paiement valide par NordNet.

En cas d'achat de votre Matériel auprès de NordNet, le montant de celui-ci devra être acquitté au comptant, lors de votre souscription à un abonnement proposé par NordNet le cas échéant, ou lors de l'achat du Matériel seul, sauf Conditions Particulières contraires.

Le paiement de cet équipement peut être réalisé par tout moyen en vigueur auprès de NordNet pour ces offres spécifiques. En cas de paiement par prélèvement électronique, Vous vous engagez à autoriser le prélèvement électronique de toutes les sommes dues à NordNet au titre de l'acquisition du Matériel et à fournir à NordNet des informations actuelles, complètes, exactes.

Le Client est réputé détenteur et utilisateur légitime du moyen de paiement qu'il utilise à l'égard de NordNet qui n'est pas tenu de procéder à une vérification.

Vous êtes avertis qu'en cas de coordonnées bancaires incorrectes ou incomplètes, Votre commande peut être bloquée voire annulée si la difficulté demeure.

En cas de rejet par votre banque d'une demande de prélèvement conforme, Vous serez redevable envers NordNet de frais de rejet dont le montant est fixé à huit (8) euros.

En cas de difficulté légitime pour Vous, d'accepter un paiement par prélèvement, NordNet étudiera avec Vous, la possibilité de mettre en place un autre moyen de paiement.

La désignation d'un tiers-payeur nécessite l'accord préalable et exprès de NordNet, ainsi que du tiers-payeur et ne Vous exonère pas de Votre obligation de paiement en cas de défaillance du tiers-payeur.

Le Client s'engage à notifier à NordNet les coordonnées du payeur s'il s'agit d'une autre personne.

Lorsque le Client est une personne publique, il est invité à prendre contact avec NordNet (rubrique « Notification ») afin de convenir des modalités de paiement.

8.3 Facturation

Si Vous avez effectué la commande du Matériel en même temps qu'une souscription à un abonnement proposé par NordNet, la facturation pourra être conjointe. Nous Vous rappelons que l'acquisition du Matériel n'est pas subordonnée à la souscription de l'un des abonnements proposé par NordNet.

Quoiqu'il en soit, si Vous avez opté pour le prélèvement électronique, ce dernier pourra être effectué dès l'émission de la facture par NordNet, adressée par courriel. Toutefois même si Vous avez opté pour le paiement par prélèvement dans le cadre de la souscription conjointe d'un abonnement auprès de NordNet, NordNet pourra Vous demander d'acquitter tout ou partie de votre(vos) équipement(s) par chèque à l'ordre de NordNet.

A défaut de contestation de la facture par lettre recommandée avec demande d'avis de réception dans l'année qui suit sa réception, NordNet considérera que Vous avez accepté ladite facture.

Toute contestation sera étudiée par NordNet dans la mesure où sont expliquées de manière précise, les raisons de la contestation et que les raisons avancées peuvent constituer un motif de non paiement.

Le retard de paiement d'une seule facture ou échéance non justifié comme prévu ci-dessus, entraîne, quinze (15) jours après une mise en demeure restée infructueuse :

1. de plein droit l'exigibilité immédiate de toutes les sommes que Vous devez à NordNet ;
2. le droit pour NordNet d'exiger le retour du Matériel demeuré sa propriété conformément à l'article « Transfert de propriété et transfert des risques ». Ce retour s'effectuera à Vos frais ; et
3. l'application d'un intérêt à un taux égal à 12 % l'an sur les sommes restant dues sans que celui-ci ne puisse être inférieur à trois fois le taux de l'intérêt légal français.

ARTICLE 9. DROIT DE RETRACTATION

En application de l'article L.121-20-1 du Code de la consommation, Vous pouvez, si Vous êtes un consommateur, exercer Votre droit de rétractation dans un délai de sept (7) jours francs à compter de la réception de Votre Matériel.

La rétractation devra être demandée par lettre recommandée avec accusé de réception, mentionnant vos coordonnées complètes, le service souscrit ainsi que votre login de connexion.

Le retour du Matériel devra se faire auprès de NordNet à l'adresse indiquée à l'article « Notifications » dans son emballage d'origine ou un emballage approprié et équivalent à l'emballage d'origine apportant le degré de sécurité nécessaire au transport du Matériel et par un moyen d'expédition identique ou similaire à celui par lequel le Matériel Vous a été livré. Les frais de retour resteront à Votre charge (article L.121-20 du Code de la consommation).

ARTICLE 10. GARANTIES

10.1 Garantie contractuelle

En cas de défectuosité du Matériel, NordNet Vous assure une garantie du Matériel pour une durée de douze (12) mois à compter de la délivrance du Matériel, sauf Conditions Particulières prévoyant une autre durée.

Au titre de cette garantie, NordNet s'engage à remplacer ou réparer le Matériel que Vous lui aurez préalablement retourné selon la procédure communiquée par NordNet.

Le Matériel doit être retourné de manière complète à NordNet (coordonnées disponibles à l'article « Notifications »), dans son emballage d'origine ou un emballage approprié et équivalent à l'emballage d'origine apportant le degré de sécurité nécessaire au transport du Matériel. Le Matériel devra être adressé à NordNet par un moyen d'expédition identique ou similaire à celui par lequel le Matériel Vous a été livré. Si NordNet confirme la défectuosité du Matériel et le bénéfice de la garantie, les frais de retour

Vous serez remboursés dans un délai de trente (30) jours à compter de la réception par NordNet du Matériel défectueux. A défaut de bénéfice de la garantie, les frais de retour resteront à Votre charge.

La présente garantie couvre les dysfonctionnements du Matériel lorsque celui-ci présente un aspect extérieur conforme et non endommagé. Elle ne couvre pas les dysfonctionnements de Matériel qui résulteraient d'une mauvaise utilisation ou d'un choc reçu par négligence.

Cette garantie s'applique exclusivement en cas d'utilisation normale du Matériel et ne couvre pas tout Matériel ayant subi une modification, adaptation ou une dégradation par Vous-même ou un tiers ni toute dégradation due au fait qu'il n'était pas relié à une « prise de terre » (en ce qui concerne l'Antenne ou tout autre Matériel pour lequel il serait indiqué dans la Notice qu'il doit être relié à une « prise de terre »), ou qu'il en a été fait une utilisation différente de celle définie au sein de la Notice communiquée par NordNet et accompagnant le Matériel.

De plus, un retour dans des conditions autres que celles spécifiées ci-dessus ou hors du délai de garantie sera exclu du bénéfice de la garantie.

10.2 Garantie légale

Si Vous avez acquis le Matériel en qualité de consommateur, votre Matériel est également soumis à la garantie légale prévue par les articles L.211-1 et suivants du Code de la consommation et 1641 et suivants du Code civil.

NordNet vous rappelle les principales dispositions légales existantes à ce titre :

Article L.211-4 du Code de la consommation :

« Le vendeur est tenu de livrer un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existant lors de la délivrance.

Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité ».

Article 211-5 du Code de la consommation :

« Pour être conforme au contrat, le bien doit :

1° Être propre à l'usage habituellement attendu d'un bien semblable et, le cas échéant :

- correspondre à la description donnée par le vendeur et posséder les qualités que celui-ci a présentées à l'acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle ;

- présenter les qualités qu'un acheteur peut légitimement attendre eu égard aux déclarations publiques faites par le vendeur, par le producteur ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage ;

2° Ou présenter les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties ou être propre à tout usage spécial recherché par l'acheteur, porté à la connaissance du vendeur et que ce dernier a accepté».

Article 211-12 du Code de la consommation :

« L'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien ».

Article 1641 du Code civil :

« Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus ».

Article 1648 alinéa 1er du Code civil :

« L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice ».

Dans ce cas, le retour du Matériel se fera dans les conditions prévues à l'article « Garantie contractuelle ».

10.3 Assurances

Il est recommandé au Client de disposer d'une assurance couvrant les dommages subis et causés par et au Matériel.

En cas de perte ou de vol du Matériel, ou encore en cas de détérioration ayant une origine extérieure au Matériel (dommage causé par un tiers, par les intempéries, etc...), il Vous appartient d'effectuer la déclaration de sinistre auprès de votre assureur. NordNet Vous facturera le Matériel touché par le sinistre, au prix de valeur à neuf indiqué sur le Site, à charge pour Vous, si Vous bénéficiez des assurances nécessaires, de Vous rapprocher de votre assureur afin d'en obtenir le remboursement. A réception de votre paiement, NordNet Vous livrera un produit équivalent au produit perdu ou volé. La somme correspondante pourra être prélevée sur votre compte ou payée par chèque. Le paiement peut Vous être demandé avant la livraison.

En tout état de cause, Vous êtes informé du fait que NordNet ne peut confirmer l'origine du sinistre affectant le Matériel auprès de votre compagnie d'assurances, ni par conséquent les mesures nécessaires afin d'y remédier.

Il appartient donc au Client de fournir à sa compagnie d'assurances tout justificatif que celle-ci pourrait solliciter en vue de procéder au remboursement.

ARTICLE 11. RESPONSABILITE

Les conditions de la responsabilité des parties sont prévues dans le présent article et dans les Conditions Particulières éventuellement applicables.

11.1 Responsabilité de NordNet

NordNet est responsable des dommages matériels causés au Client en cas de faute de sa part. En revanche, NordNet ne peut en aucun cas être tenue responsable des catégories de dommages suivants quel que soit le type d'action en responsabilité engagée et même si NordNet a été informée de la possibilité de survenance desdits dommages, sauf cas de garantie légale :

- des dommages immatériels et/ou parfois qualifiés d'indirects, accessoires, spéciaux y compris les dommages résultant d'une perte de profits, de manque à gagner, de perte de données ou de privation d'usage subis par Vous-même ou par un tiers,
- des dommages que pourrait subir tout terminal connecté à Internet ainsi que tout fichier ou logiciel présent sur ledit terminal dans la mesure où le dommage n'est pas lié à une défaillance de NordNet.

La responsabilité de NordNet ne peut être engagée et sera à tout le moins limitée, à hauteur de la faute qui lui est imputable, en cas de faute ou négligence de votre part ou de la part d'un tiers qui serait directement ou indirectement à l'origine du dommage, de la perte ou du préjudice, pouvant survenir notamment, mais non limitativement, en cas :

1. d'un cas de force majeure tel que visé à l'article « Force majeure »,
2. du non-respect par Vous ou des utilisateurs du présent Contrat ou de toute législation ou réglementation applicable ainsi que toute norme ou décision d'une autorité de tutelle ou habilitée.

A titre d'exemple, peut être considéré comme un manquement de votre part ou de la part des utilisateurs :

- le défaut de paiement de tous les frais et redevances dus aux termes des présentes,

- les perturbations de votre réseau interne ou de dysfonctionnements de votre unité centrale ou des logiciels installés,
- la mauvaise installation ou de l'absence d'installation du Matériel, et notamment de non respect de la configuration minimale et des incompatibilités entre le Matériel et tout type d'élément présent sur votre(vos) micro-ordinateur(s),
- l'utilisation du Matériel non-conforme aux dispositions ou aux procédures définies dans le Contrat,
- en cas de négligence de protection de votre installation technique ou de vos logiciels,
- en cas de défaut de communication ou de la communication erronée des informations et pièces requises pour les besoins du Contrat.

En tout état de cause, et à l'exception des dommages corporels causés aux personnes, la responsabilité pécuniaire de NordNet sera plafonnée au montant total des redevances d'abonnement dues pour le mois au cours duquel le dommage se produit.

Cette clause sera appliquée sous réserve des dispositions contraires prévues par certaines législations. Dans ce cas, la responsabilité sera limitée dans la mesure permise par ladite loi applicable.

NordNet respectera les dispositions de toute décision de justice ou toute décision d'une autorité de tutelle ou habilitée, devenue définitive ou exécutoire et obligeant NordNet à effectuer une action ayant des conséquences sur l'exécution du Contrat et ne pourra être tenue responsable des conséquences liées au respect d'une telle décision.

11.2 Responsabilité du Client

Vous êtes seul(e) responsable de tout préjudice, direct causé par Vous-même à NordNet, à ses représentants, préposés, qui résulterait d'un manquement à vos obligations contractuelles ou légales.

Vous vous engagez à répondre auprès de la société NordNet, et/ou ses dirigeants, administrateurs, employés, représentants et/ou préposés de toutes les conséquences dommageables et également, et de façon non limitative, en cas de plainte, action, ou encore mise en responsabilité, devant quelque juridiction que ce soit, qui pourraient résulter de vos manquements à vos obligations légales ou contractuelles.

ARTICLE 12. FORCE MAJEURE

L'inexécution de tout ou partie de ses obligations par l'une ou l'autre des parties ne pourra engager sa responsabilité si l'inexécution est due à un événement de force majeure, tel que prévu à l'article 1148 du Code civil.

Par dérogation à ce texte et de convention expresse, les événements suivants seront réputés constitutifs de cas de force majeure, indépendamment des critères d'irrésistibilité, d'imprévisibilité et d'extériorité s'ils sont indépendants de la volonté des parties et même s'ils ne sont que partiels :

- interdictions ou restrictions des autorités publiques à la fourniture des services de télécommunications, notamment toute interruption de service expressément demandée par une autorité administrative ou juridictionnelle compétente,
- arrêt de la fourniture d'énergie, défaillance et/ou interruption des réseaux de transmission y compris de l'accès au réseau internet,
- panne et/ou sabotage des moyens de télécommunications, actes de piratage informatique,
- incendie, foudre, inondation et autre catastrophe naturelle, dégât des eaux, intempérie exceptionnelle, avarie, épidémie, émeute, guerre, guerre civile, insurrection, attentat, explosion, acte de vandalisme,
- grève totale ou partielle, lock-out sauf pour NordNet.

Ces différents événements constitueront des cas de force majeure qu'ils concernent NordNet, ses fournisseurs ou prestataires.

Le cas de force majeure suspend les obligations nées du présent Contrat affectées par celui-ci pendant toute sa durée et tant que ses effets se feront sentir.

Néanmoins, si les conséquences de la force majeure duraient plus de trente (30) jours consécutifs, chacune des Parties pourra mettre fin de plein droit au Contrat en notifiant cette décision par tout moyen visé à la rubrique « Notification » sans que cette résiliation n'ouvre droit à l'obtention d'une quelconque indemnité pour l'une ou l'autre des Parties. La résiliation prendra effet huit (8) jours après la date d'envoi de la notification.

ARTICLE 13. DONNEES PERSONNELLES

13.1 Traitement des données personnelles

Vous acceptez que NordNet traite, conserve et transmette les données personnelles dans les conditions prévues au sein du présent article.

Ce traitement est réalisé sous la responsabilité de NordNet, représentée par son Président Directeur Général.

L'ensemble des informations recueillies par NordNet est destiné à la prise en compte de Votre commande, à son exécution par NordNet ou ses partenaires, et de toutes les suites qui pourraient en résulter. Le défaut de réponse ou l'inexactitude de leur contenu pourrait empêcher NordNet d'exécuter tout ou partie de sa prestation. Par conséquent, lesdites données doivent obligatoirement être fournies à NordNet, à moins qu'elles ne soient indiquées comme étant facultatives.

NordNet se réserve le droit de transmettre l'ensemble des informations personnelles vous concernant à toute autorité et/ou personne devant être légalement destinataire des informations ou tout sous-traitant de NordNet qui aurait besoin de ces informations pour effectuer les opérations dont il a été chargé par NordNet (notamment maintenance, assistance, recouvrement, etc.).

NordNet prendra toute précaution raisonnable afin de protéger les données personnelles transmises contre toute perte, mauvaise utilisation, transmission ou accès non autorisés. Toutefois, en raison du caractère peu sécurisé du réseau Internet, NordNet ne pourra être tenu responsable de l'accès ou de l'interception de vos données personnelles par un tiers sauf en cas de faute de sa part.

NordNet pourra également être amené à conserver certaines des données personnelles Vous concernant, afin de respecter ses obligations légales et réglementaires et les transmettre, le cas échéant, dans les conditions fixées par la loi et/ou ses déclarations CNIL.

Par ailleurs, NordNet se réserve la possibilité de Vous adresser, y compris par courriel, sauf opposition de Votre part dans les conditions prévues au présent article ou dans lesdits courriels:

- une ou plusieurs lettres d'informations périodiques au titre de votre commande et/ou du Service auquel Vous avez souscrit,
- des informations promotionnelles relatives à des produits et services analogues au Matériel et/ou au Service auquel Vous avez souscrit,
- des informations promotionnelles relatives aux autres produits ou services proposés par NordNet à condition que Vous ayez manifesté Votre consentement préalable à recevoir ces informations promotionnelles.

NordNet s'engage à ne pas procéder à des traitements qui seraient contraires aux principes rappelés au sein de cet article, à moins que ceux-ci ne soient imposés par la réglementation en vigueur.

13.2 Données personnelles de tiers

Dans le cas où Vous transmettriez à NordNet des données personnelles d'une tierce personne, Vous vous engagez, le cas échéant, à obtenir le consentement exprès et préalable de celle-ci, concernant la

collecte desdites données, ainsi que les opérations réalisées en application du présent article, par NordNet. Vous vous engagez également à lui notifier les éléments repris au présent article et en particulier, les droits dont elle dispose, ainsi que leurs modalités d'exercice.

13.3 Exercice des droits liés aux données à caractère personnel

13.3.1 Droits relatifs à vos données à caractère personnel

Conformément aux articles 32 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 dite « Informatique et Libertés », Vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Le cas échéant, Vous pouvez rectifier, compléter et mettre à jour les données à caractère personnel vous concernant, qui sont inexactes, incomplètes, équivoques, périmées ou dont la collecte, l'utilisation, la communication ou la conservation est interdite.

Vous pourrez exercer l'ensemble de vos droits en précisant dans votre demande l'intitulé du Contrat, le numéro du Contrat, le numéro d'abonné et tout justificatif utile :

- **par courriel à l'adresse coordonnees@nordnet.com.** Cette adresse email est destinée à recevoir uniquement les demandes ayant pour objet l'exercice de vos droits. Aussi, NordNet se réserve le droit de ne pas répondre aux demandes adressées par courriel à cette adresse et dont l'objet ne porterait pas sur l'exercice de vos droits, **ou**
- **par lettre adressée à :** NordNet, BP 60985, 111 rue de Croix, 59510 Hem.

Conformément aux articles 32 et suivants de la loi Informatique et Libertés, NordNet pourra Vous demander de justifier votre identité et, dans les cas prévus par la loi, d'exposer vos motifs légitimes avant de répondre à toute demande. Dans l'hypothèse où Vous demanderiez une copie des données à caractère personnel, NordNet pourra subordonner la délivrance de cette copie au paiement d'une somme qui ne peut excéder le coût de la reproduction. Toutes les personnes dont les données nominatives sont conservées par NordNet disposent de ces mêmes droits.

13.3.2 Disparition, liquidation, décès

Les héritiers d'une personne décédée qui justifient de leur identité et dans la mesure où les éléments portés à leur connaissance les laissent présumer que les données à caractère personnel concernant la personne décédée et faisant l'objet d'un traitement n'ont pas été actualisées peuvent également exiger que NordNet prenne en considération le décès et procède aux mises à jour qui doivent en être la conséquence.

En cas d'utilisation de données à caractère personnel d'une personne physique intervenant pour une société ayant fait l'objet d'une liquidation et dont les données à caractère personnel font l'objet d'un traitement de la part de NordNet, cette personne pourra exiger, sur justificatif, que NordNet prenne en compte cette liquidation et procède aux mises à jour qui doivent en être la conséquence.

ARTICLE 14. ASSISTANCE

NordNet met à votre disposition une assistance par courriel accessible 24h/24 7j/7 via la rubrique « Nous Contacter » du Site NordNet. Les techniciens de NordNet traiteront les demandes du lundi au samedi aux heures ouvrées.

Par ailleurs, une assistance téléphonique (numéro disponible sur le Site NordNet) est mise à Votre disposition du lundi au samedi aux heures ouvrées.

Toute conversation d'une durée supérieure à 30 minutes sera automatiquement interrompue.

Ce service est exclusivement réservé à l'assistance administrative et technique de Votre commande.

Si, dans le cadre de l'assistance, NordNet Vous recommande de faire appel à un installateur ou tout autre tiers, ces interventions seront exclusivement à Votre charge.

ARTICLE 15. CONDITIONS GENERALES APPLICABLES

Les Conditions Générales applicables sont celles en ligne au jour de la validation de Votre commande.

ARTICLE 16. EQUIPEMENT ELECTRIQUE ET ELECTRONIQUE

NordNet Vous informe que le Matériel est considéré comme un équipement électrique et électronique pouvant avoir des effets potentiels sur l'environnement et la santé humaine. Ainsi, le Matériel doit faire partie des déchets triés en vue de leur recyclage et être remis à un point de collecte approprié pour le traitement, la valorisation et le recyclage des DEEE.

ARTICLE 17. DISPOSITIONS DIVERSES

17.1 Archivage des transactions

L'archivage des bons de commande et des factures est effectué sur un support fiable et durable de manière à correspondre à une copie fidèle et durable conformément à l'article 1348 du Code civil.

17.2 Divisibilité

Si l'une quelconque des dispositions des présentes Conditions Générales ou des éventuelles Conditions Particulières était annulée en tout ou partie, la validité des dispositions restantes n'en serait pas affectée. Dans ce cas, les parties devront dans la mesure du possible, remplacer la disposition annulée par une disposition valable correspondant à l'esprit et à l'objet des Conditions Générales et Particulières..

17.3 Tolérance

Le fait pour NordNet de s'abstenir de diligenter un quelconque recours lié à un manquement de Votre part à l'une quelconque de Vos obligations ou l'un quelconque de Vos engagements aux termes des présentes Conditions Générales ou des éventuelles Conditions Particulières, ne saurait valoir renonciation à exercer ledit recours relativement à ce manquement ou à tout manquement ultérieur.

17.4 Intitulés

Les intitulés des articles des présentes Conditions Générales ou des éventuelles Conditions Particulières ont pour seul but de faciliter les références et n'ont pas par eux-mêmes, une valeur contractuelle ou une signification particulière.

17.5 Bon de commande

Les éventuelles conditions spécifiques apposées sur le bon de commande et les éventuelles annexes sont incorporées par référence aux présentes Conditions Générales et Particulières, et en sont indissociables.

17.6 Notifications

Toutes les notifications ou communications prévues par le présent Contrat seront réputées avoir été valablement délivrées si elles sont adressées soit :

1. par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée :
 - à NordNet : 111 rue de Croix– BP 60985 – 59510 HEM
 - à Vous : à l'adresse postale que Vous avez communiquée à NordNet, inscrite dans votre compte client.

2. par courriel adressé :

- en ligne via le formulaire de contact accessible à partir du site NordNet, rubrique Nous Contacter,
- à Vous, à l'adresse de courriel que Vous avez communiquée à NordNet, inscrite dans votre compte client.

Toute mise en demeure devra être adressée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, dans les conditions définies aux Conditions générales, adressée à l'adresse postale correspondante.

Tout courriel sera réputé avoir été reçu quinze (15) jours après son expédition par NordNet. Si Vous êtes dans l'impossibilité de consulter votre boîte à courriels pendant au moins quinze (15) jours, il Vous appartient d'en avertir NordNet par lettre ou courriel.

NordNet utilisera principalement le courrier électronique pour Vous informer de tout élément concernant Votre commande.

17.7 Frais

Les Parties seront chacune tenues du paiement de tous les frais et coûts encourus par eux respectivement en relation avec les présentes Conditions Générales et les opérations qu'il prévoit y compris les honoraires et débours.

ARTICLE 18. RECLAMATIONS – LITIGE – COMPETENCE JURIDICTIONNELLE

18.1 Réclamations / Règlement amiable des différends

Toute réclamation relative à l'achat de matériel devra être soumise à la Direction Relation Clients de NordNet par l'un des moyens suivants :

1. De préférence, en ligne sur www.nordnet.com, en utilisant le formulaire à la rubrique « Nous contacter »,
2. Par lettre à l'adresse suivante : 111 rue de Croix, BP 60985, 59510 Hem, France,
3. Par téléphone au numéro 0800 66 55 44 (appel gratuit depuis la plupart des postes fixes),

en exposant l'objet de votre réclamation, l'intitulé de votre contrat, votre numéro d'abonné le cas échéant, votre numéro de contrat, les circonstances et vos demandes.

NordNet s'efforcera de répondre dans le mois suivant la réception de la réclamation.

18.2 Loi applicable et compétence juridictionnelle

La loi française sera seule applicable au présent Contrat à l'exclusion des règles de conflit.

Le tribunal compétent sera déterminé conformément aux règles de droit commun, sauf si vous avez la qualité de commerçant.

Pour les commerçants, tout litige entre les parties, relatif à leurs relations commerciales et notamment à la conclusion, l'interprétation, l'exécution et la cessation du présent Contrat sera soumis à la compétence exclusive des juridictions du lieu du siège social de NordNet, même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.

INDEX

- ARTICLE 1. OBJET ET PREAMBULE**
- ARTICLE 2. DEFINITIONS**
- ARTICLE 3. COMMANDE DU MATERIEL**

- 3.1 Validité de l'offre
- 3.2 Commande du Matériel
 - 3.2.1 *Commande du Matériel auprès de NordNet*
 - 3.2.2 *Commande de Matériel par un prestataire pour le compte du Client ou au bénéfice d'utilisateurs*
- 3.3 Effet de la commande
- 3.4 Application des Conditions Générales et des Conditions Particulières
- ARTICLE 4. CESSION DE CERTAINES PIÈCES DU MATÉRIEL À NORDNET**
- ARTICLE 5. VÉRIFICATIONS PRÉALABLES OBLIGATOIRES ARTICLE 6. LIVRAISON**
- 6.1 Livraison et réception
- 6.2 Indisponibilité du Matériel ou défaut de livraison 6.3 Transfert de propriété et transfert des risques
- ARTICLE 7. INSTALLATION**
- ARTICLE 8. TARIFS ET PAIEMENT**
- 8.1 Tarifs
- 8.2 Paiement
- 8.3 Facturation
- ARTICLE 9. DROIT DE RETRACTATION**
- ARTICLE 10. GARANTIES**
- 10.1 Garantie contractuelle
- 10.2 Garantie légale
- 10.3 Assurances
- ARTICLE 11. RESPONSABILITÉ**
- 11.1 Responsabilité de NordNet
- 11.2 Responsabilité du Client
- ARTICLE 12. FORCE MAJEURE**
- ARTICLE 13. DONNÉES PERSONNELLES**
- 13.1 Traitement des données personnelles
- 13.2 Données personnelles de tiers
- 13.3 Exercice des droits liés aux données à caractère personnel
 - 13.3.1 *Droits relatifs à vos données à caractère personnel*
 - 13.3.2 *Disparition, liquidation, décès*
- ARTICLE 14. ASSISTANCE**
- ARTICLE 15. CONDITIONS GÉNÉRALES APPLICABLES**
- ARTICLE 16. ÉQUIPEMENT ÉLECTRIQUE ET ÉLECTRONIQUE**
- ARTICLE 17. DISPOSITIONS DIVERSES**
- 17.1 Archivage des transactions
- 17.2 Divisibilité
- 17.3 Tolérance
- 17.4 Intitulés
- 17.5 Bon de commande
- 17.6 Notifications
- 17.7 Frais
- ARTICLE 18. RÉCLAMATIONS – LITIGE – COMPÉTENCE JURIDICTIONNELLE**
- 18.1 Réclamations / Règlement amiable des différends
- 18.2 Loi applicable et compétence juridictionnelle

CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTE ET D'ACHAT KIT SATELLITE ET TETE TV

1. OBJET ET PREAMBULE

Il est indispensable de disposer d'une Antenne (extérieure ou intérieure) pour bénéficier du Service Internet Satellite. Votre Antenne doit être reliée à votre modem/routeur, lui-même relié au micro-ordinateur à partir duquel Vous souhaitez avoir accès à Internet.

Il est indispensable de disposer d'une antenne satellite associée à une Tête TV pour recevoir la télévision par Satellite. Par ailleurs, selon l'usage que Vous souhaitez faire de votre télévision par Satellite, l'acquisition d'équipements complémentaires type démodulateurs, carte de décodage spécifique (pour la réception des chaînes de la TNT), câble coaxial, et souscription de services complémentaires auprès de prestataires tiers (ex : adhésion à un bouquet de chaîne payante compatible avec la réception par le satellite Astra 19.2° est) seront nécessaires.

Vous pouvez acquérir votre Antenne soit auprès de NordNet, soit auprès d'un tiers.

A ce titre, NordNet Vous propose à l'achat un Kit Satellite qui comporte les équipements Vous permettant de bénéficier du Service Internet Satellite, notamment une Antenne. Les équipements composant le Kit Satellite peuvent également être achetés chacun séparément auprès de NordNet.

En outre, en cas de résiliation de votre contrat d'abonnement au Service Internet Satellite, NordNet pourra, sans qu'aucune obligation lui incombe à ce titre, Vous proposer de lui céder certaines pièces identifiées du Kit Satellite dont Vous êtes propriétaire.

Les présentes Conditions Particulières s'appliquent à la vente du Kit Satellite et/ou des équipements le composant et/ou de Tête TV proposée par NordNet ainsi qu'à l'éventuelle cession, à l'issue du Contrat, d'une ou plusieurs parties du Kit Satellite à NordNet, quel que soit le canal de vente. Elles viennent préciser les Conditions Générales de NordNet « Conditions générales de vente et d'achat Matériel ».

Les présentes Conditions Particulières ont pour objet de définir les modalités et conditions dans lesquelles, d'une part, NordNet vous fournit un Kit Satellite et/ou une Tête TV et d'autre part, Vous recevez et utilisez ce Kit Satellite et/ou Tête TV, ou éventuellement lui cédez postérieurement certaines pièces de ce Kit Satellite dans les conditions définies aux présentes et/ou au contrat de cession.

2. DEFINITIONS

En complément des définitions prévues au sein des Conditions Générales, les termes et expressions suivants ont, sauf précision contraire, le sens qui leur est donné ci-dessous s'ils apparaissent avec leur première lettre en majuscule, qu'ils soient au singulier ou au pluriel dans le présent Contrat y compris dans l'article 1 ou dans tout autre document émanant de NordNet relatif à l'objet du Contrat :

Antenne : Equipement terminal situé chez Vous permettant l'accès à Internet via la technologie Satellite également désigné par le sigle CPE (Customer Premises Equipment).

Kit Satellite : désigne l'ensemble des équipements nécessaires à la connexion au Service Internet Satellite et comportant : une Antenne avec bras et support, un kit de visserie, une tête d'émission / réception (iLNB) avec support et visserie, une boussole, un câble coaxial, un modem avec bloc d'alimentation et câble secteur, un kit sonore de pointage, un câble Ethernet croisé.

Satellite : Solution de connexion alternative à Internet, permettant de se connecter en haut débit, même lorsque la personne morale ou physique concernée n'est pas éligible à l'ADSL, sous réserve que cette

personne ait une Antenne parabolique bidirectionnelle permettant de recevoir et d'émettre des données à haute vitesse compatible avec la technologie de son fournisseur d'accès à Internet.

Tête TV : Equipement compatible HD (sous réserve de l'acquisition par Vous d'un démodulateur spécifique) permettant la réception de la télévision et de la radio via le satellite Astra 19.2° Est. Cet équipement doit être installé sur votre parabole, et peut y être attaché à votre tête Internet satellite, à l'aide de la fixation double tête fournie par NordNet. La tête TV proposée par NordNet est blindée afin d'éviter qu'elle ne soit parasitée par la tête Internet. La Tête TV supporte d'être reliée à un maximum de quatre (4) démodulateurs. Selon l'usage que Vous souhaitez faire de votre télévision par Satellite Astra 19.2° Est (réception des chaînes et radios gratuites, majoritairement étrangères, émises par le satellite Astra 19.2° Est, réception des chaînes gratuites et/ou payantes de la TNT, réception de bouquets de chaînes payantes compatibles avec la réception par le satellite Astra 19.2° Est), l'acquisition d'équipements complémentaires type démodulateurs, carte de décodage spécifique (pour la réception des chaînes de la TNT), câble coaxial, et souscription de services complémentaires auprès de prestataires tiers (ex : adhésion à un bouquet de chaînes payantes compatibles avec la réception par le satellite Astra 19.2° Est) seront nécessaires. L'acquisition de la Tête TV n'est nullement subordonnée à la souscription d'un abonnement de Service d'Accès Internet Satellite NordNet.

3. COMMANDE

Vous pouvez commander votre Matériel directement auprès de NordNet :

- à partir du Site NordNet, ou
- par courrier, à l'aide d'un bon de commande, ou, dans le cadre d'une migration (changement de formule à la demande du client), à l'aide du formulaire de migration.

Dans le cadre de la souscription au Service Internet Satellite de NordNet par l'intermédiaire d'un prestataire partenaire de NordNet, Vous pouvez également commander un Kit Satellite ou une Tête TV.

En cas de vente par un prestataire, les conditions précisées à l'article 3.4 des Conditions Générales de Vente sont applicables.

4. VERIFICATIONS OBLIGATOIRES PREALABLES

L'Antenne Satellite fournie dans le Kit Satellite est exclusivement extérieure. Le Kit Satellite et les équipements le composant proposés par NordNet ne fonctionnent qu'avec l'abonnement au Service Internet Satellite commercialisé par NordNet.

La Tête TV est exclusivement extérieure.

Avant tout achat d'un Kit Satellite, d'un équipement composant le Kit Satellite, ou d'une Tête TV, Vous devez vérifier que :

- le Kit Satellite ou l'équipement composant le Kit Satellite est compatible avec l'abonnement auquel Vous souhaitez souscrire (sauf si Vous souscrivez à un abonnement commercialisé par NordNet et achetez un Kit Satellite ou un équipement du Kit Satellite et/ou une Tête TV commercialisée par NordNet, dans ce cas, abonnement + Kit Satellite (ou ces équipements le composant) et/ou Tête TV sont nécessairement compatibles) ;
- le Kit Satellite ou l'équipement composant le Kit Satellite et la Tête TV sont compatibles avec l'environnement et la géographie du lieu où Vous souhaitez l'(les) installer (immeubles, arbres, montagnes ou monts, aéroports ou toute autre nuisance susceptible d'altérer la réception ou l'émission des ondes aux alentours) ;
- Vous bénéficiez des droits nécessaires à l'installation du Kit Satellite et/ou la Tête TV (installations classées, règles d'urbanisme, refus du syndicat de copropriété ou du propriétaire, etc.) ;

5. INSTALLATION

NordNet n'assure en aucun cas l'installation du Kit Satellite et/ou de la Tête TV, ni la prise en charge financière de cette installation.

Vous êtes libre de procéder à l'installation de votre Kit Satellite et/ou de la Tête TV par Vous-même ou de recourir, à Vos frais, à un professionnel de Votre choix.

L'installation doit être réalisée conformément au guide d'installation et recommandations transmis par NordNet. En outre, Vous devez impérativement relier l'Antenne à une « prise de terre ». A défaut de respecter le guide d'installation, Vous ne pourrez bénéficier de la garantie contractuelle prévue à l'article « Garantie contractuelle ».

A titre informatif, NordNet peut mettre à votre disposition une liste de professionnels susceptibles de réaliser cette installation en fonction de votre lieu d'habitation.

Sauf en cas de faute avérée de sa part, NordNet ne sera en aucun cas responsable d'un défaut d'installation de votre Kit Satellite et/ou de la Tête TV, que le professionnel ait ou non été choisi au sein de la liste éventuellement transmise par NordNet.

NordNet attire votre attention sur le fait que le Kit Satellite et/ou la Tête TV, une fois installée(s), risque(nt) de ne pas pouvoir être désinstallée(s) ou seulement en détériorant le support sur lequel elle a(ont) été fixée(s) (toit, mur, etc.). Si Vous êtes locataire du lieu concerné par l'installation du Kit Satellite, une telle installation peut nécessiter l'accord préalable de votre bailleur.

Une fois l'installation complète réalisée, le système « plug and play » se mettra en marche. Toute reconnaissance et mise à jour du matériel sera donc effectuée automatiquement sans intervention complémentaire de votre part.

6. TARIFS ET PAIEMENT

6.1 Tarifs

Concernant le Kit Satellite, Vous pourrez bénéficier d'éventuelles subventions attribuées selon des critères géographiques et/ou sociaux par les organismes publics dont Vous dépendez, ayant fait le choix du recours au Satellite pour résorber les zones d'ombres. NordNet n'est en aucun cas responsable de l'attribution desdites subventions.

Dans le cadre d'une migration d'un abonnement au Pack Internet Satellite vers un abonnement Internet Satellite (Offre Bon Plan ou Offre Illimitée), Vous pourrez racheter le Kit Satellite mis à votre disposition au tarif indiqué sur le formulaire de migration ou communiqué sur simple demande auprès de NordNet.

Par ailleurs, Vous pouvez également acheter chacun des équipements composant le Kit Satellite au tarif indiqué sur le Site NordNet.

6.2 Paiement

- Matériel neuf

En cas d'achat de votre Kit Satellite auprès de NordNet, NordNet Vous propose d'acquitter le montant du matériel au comptant, lors de votre souscription au Service d'accès Internet Satellite, ou, si Vous êtes un particulier, en douze fois avec frais auprès de la société FranceTel.

La société FranceTel (Société anonyme au capital de 13 250 050 euros ayant son siège social au 208/212 rue Raymond Losserand 75014 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le n° B 303 996 177) est une société de financement qui Vous propose un crédit afin de financer l'achat du Kit Satellite, sous réserve d'agrément de votre dossier.

Il s'agit d'un crédit affecté à l'achat du Kit Satellite soumis aux dispositions du Code de la consommation, notamment aux articles L.311-1 et suivants.

Le crédit proposé par FranceTel est d'une durée de 12 mois et comprend 12 mensualités de remboursement de 36.40€ chacune. Le Taux Effectif Global (TEG) est de 17,05. Le coût du crédit est de 37,80 euros TTC.

UN CREDIT VOUS ENGAGE ET DOIT ETRE REMBOURSE. VERIFIEZ VOS CAPACITES DE REMBOURSEMENT AVANT DE VOUS ENGAGER.

Si vous choisissez de payer votre Kit Satellite via le crédit proposé par la société FranceTel, cette dernière vous transmettra une offre préalable de crédit que vous devrez lui renvoyer une fois complétée et signée.

Si votre demande de crédit est acceptée par FranceTel, alors la validation de votre commande par NordNet est retardée au jour suivant la fin du délai de rétractation qui Vous est accordé aux termes de l'article L.311-15 du Code de la consommation.

Conformément à l'article L.311-25 du Code de la consommation, si votre demande de financement est refusée par FranceTel ou si Vous exercez votre droit de rétractation auprès de FranceTel, alors la commande de Matériel auprès de NordNet est annulée, sauf paiement au comptant du Matériel de votre part.

De même, si Vous exercez votre droit de rétractation relatif au Contrat conclu avec NordNet, conformément à l'article 8 des Conditions Générales, la demande de crédit auprès de FranceTel sera également annulée.

Vous êtes informés que le contrat de crédit et le présent Contrat conclu avec NordNet sont juridiquement indivisibles.

En cas d'achat de l'une des pièces composant le Kit Satellite, NordNet Vous propose d'acquitter son montant au comptant.

Le paiement de la Tête TV, en cas d'acquisition auprès de NordNet, ne peut quant à lui n'être réalisé qu'au comptant.

- Matériel d'occasion

En cas d'achat de votre Kit Satellite auprès de NordNet dans le cadre d'une migration d'un abonnement au Pack Internet Satellite vers un abonnement à l'Internet Satellite (Offre Bon Plan ou Offre illimitée), le montant du matériel devra être acquitté au comptant par chèque.

7. GARANTIE CONTRACTUELLE

En cas de défectuosité du Kit Satellite et/ou de la Tête TV, NordNet Vous assure une garantie contractuelle du matériel, dans les conditions prévues à l'article 9.1 des Conditions Générales de Vente :

- pour une durée de douze (12) mois dans le cadre de la Tête TV;
- pour une durée de vingt-quatre (24) mois dans le cadre du Kit Satellite et des équipements le composant.
- pour une durée variable s'agissant de la vente du Kit Satellite d'occasion, fonction de la date de mise à disposition du Kit Satellite dans le cadre de l'abonnement Pack Internet Satellite et de la date de rachat du Kit Satellite. Ainsi, la garantie court à compter du jour de rachat du Kit Satellite jusqu'à la fin du 24^{ème} mois suivant la date de mise à disposition du Kit Satellite dans le cadre de l'abonnement Pack Internet Satellite, sachant que la garantie dispose d'une durée minimum de 6 mois. Dans ces conditions, à titre d'exemple, si Vous rachetez le Kit Satellite le 23^{ème} mois de votre abonnement au Pack Internet Satellite, la garantie durera 6 mois. Si Vous rachetez votre Kit Satellite le 6^{ème} mois de

vosre abonnement au Pack Internet Satellite, Vous bénéficierait de la garantie contractuelle jusqu'à la fin du 24^{ème} mois suivant la date de mise à disposition de votre Kit Satellite.

8. CESSIION DES PIECES DU KIT SATELLITE A NORDNET

Si Vous résiliez votre contrat d'abonnement au Service Internet Satellite et que Vous n'utilisez plus le Kit Satellite que Vous avez acquis auprès de NordNet, NordNet pourra éventuellement Vous proposer de Vous racheter au sein de ce Kit Satellite certaines pièces et notamment l'Antenne et/ou le modem le composant.

8.1 Modalités de la cession

Si Vous souhaitez céder à NordNet tout ou partie des pièces composant votre Kit Satellite pour lesquelles une offre de cession Vous est proposée , NordNet Vous adressera un contrat de cession de Matériel ainsi qu'un bon de retour de Matériel.

Le contrat de cession de ces parties du Matériel devra être retourné daté et signé à NordNet, à l'adresse indiquée à l'article « Notifications » des Conditions Générales.

Les parties du Matériel objet de la cession devront être adressées à NordNet à l'adresse figurant sur le bon de retour au plus tard dans les 15 jours de la date de signature du contrat de cession. A défaut, l'offre de cession sera résolue de plein droit.

Vous devez envoyer à NordNet lesdites parties de Matériel, en bon état de fonctionnement, dans leur emballage d'origine ou un emballage approprié apportant le degré de sécurité nécessaire à leur transport, accompagné du bon de retour, à l'adresse indiquée sur le bon de retour. NordNet Vous rappelle que Vous êtes responsable des risques de détérioration, de perte ou de vol, de fait d'un tiers ou d'intempéries jusqu'à ce le Matériel soit réceptionné par NordNet. Aussi, Vous serez donc responsable en cas de réalisation de ces risques. NordNet Vous conseille donc de prendre toutes les précautions et assurances nécessaires pour la couverture de ces risques.

En l'absence d'utilisation du bon de retour, les frais de retour ne seront pas pris en charge par NordNet.

8.2 Conditions de la cession

La cession de votre Antenne et/ou modem à NordNet est soumise aux conditions suivantes :

- Vous devez être le propriétaire du Matériel que vous souhaitez céder à NordNet, lesquels doivent être les pièces d'origine du Matériel que Vous avez acquis préalablement auprès de NordNet. Aussi, Vous vous engagez à ne pas pratiquer à titre habituel l'achat de Kits satellite en vue de les revendre en tout ou partie à NordNet.
- Les parties du Matériel que Vous souhaitez céder à NordNet doivent être en bon état de fonctionnement et utilisables. Dans le cas contraire, le contrat de cession sera, selon l'état du Matériel, en tout ou partie résolu.
A cet effet, NordNet pratiquera des tests opérationnels dans les huit (8) jours suivant la réception des parties de Matériel cédées. Seuls les tests pratiqués à réception des pièces de Matériel font foi. A l'issue de ces tests, si les pièces du Matériel sont en bon état de fonctionnement, la cession sera considérée comme parfaite et pourra donner lieu au paiement du prix indiqué au contrat de cession pour le(s) pièce(s) du Matériel. Si les parties du Matériel sont défectueuses, NordNet pourra résoudre le contrat de cession et Vous retournera les pièces de Matériel non-conformes. A défaut de tests pratiqués par NordNet dans les délais impartis, la cession sera considérée valablement formée à l'issue du délai de huit (8) jours permettant la réalisation des tests.

8.3 Prix et modalités de paiement de la cession

NordNet Vous propose de Vous racheter les pièces de Matériel aux prix figurant au contrat de cession

Vous reconnaissez que le Matériel étant d'occasion, il ne peut être revendu au prix du neuf. Les prix visés sont forfaitaires et ne peuvent, en aucun cas, être modulés en fonction du degré de vétusté du Matériel.

Si la cession est parfaite, NordNet Vous adressera le paiement correspondant aux pièces de Matériel cédées par chèque dans les quinze (15) jours suivant le test de fonctionnalité.

Si Vous agissez à titre professionnel, Vous vous engagez à transmettre à NordNet une facture correspondant au prix de la cession dès réception du paiement.

Vous autorisez NordNet à procéder à une compensation entre toute somme qui resterait due de votre part à NordNet et les sommes que NordNet Vous doit au titre de la cession de ces parties du Matériel, sous réserve que soient satisfaites les règles régissant la compensation légale.

9. RESPONSABILITE

Dans le cadre de l'achat d'un Kit Satellite et/ou des équipements le composant et/ou d'une Tête TV proposée(s) par NordNet, NordNet a, pour toutes les étapes de votre commande et pour la livraison de votre Kit Satellite et/ou des équipements le composant et/ou de la Tête TV, une obligation de résultat.

En revanche, dans la mesure où NordNet Vous a informé des préconisations à prendre préalablement à l'achat d'un Matériel, la responsabilité de NordNet ne pourra être engagée dans le cas où :

- (i) le Kit Satellite et/ou les équipements le composant et/ou de la Tête TV ne seraient pas compatibles avec votre installation et notamment avec votre abonnement à Internet Satellite,
- (ii) l'environnement du lieu concerné par l'installation ne permette d'obtenir une connexion.

INDEX

- 1. OBJET ET PREAMBULE**
- 2. DEFINITIONS**
- 3. COMMANDE**
- 4. VERIFICATIONS OBLIGATOIRES PREALABLES**
- 5. INSTALLATION**
- 6. TARIFS ET PAIEMENT**
 - 6.1 Tarifs
 - 6.2 Paiement
- 7. GARANTIE CONTRACTUELLE**
- 8. CESSIION DES PIECES DU KIT SATELLITE A NORDNET**
 - 8.1 Modalités de la cession
 - 8.2 Conditions de la cession
 - 8.3 Prix et modalités de paiement de la cession
- 9. RESPONSABILITE**

CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTE TELEPHONE

1. OBJET

Ces Conditions Particulières s'appliquent à la vente de téléphone proposée par NordNet, quel que soit le canal de vente. Elles viennent préciser les Conditions Générales de NordNet « Conditions générales de vente Matériel ».

Les présentes Conditions Particulières ont pour objet de définir les modalités et conditions dans lesquelles, d'une part, NordNet vous fournit un Téléphone et d'autre part, Vous recevez et utilisez ce Téléphone.

2. DEFINITIONS

En complément des définitions prévues au sein des Conditions Générales, les termes et expressions suivants ont, sauf précision contraire, le sens qui leur est donné ci-dessous s'ils apparaissent avec leur première lettre en majuscule, qu'ils soient au singulier ou au pluriel dans le présent Contrat y compris dans l'article 1 ou dans tout autre document émanant de NordNet relatif à l'objet du Contrat :

Téléphone : Le téléphone proposé à la vente par NordNet, lequel peut être utilisé aussi bien dans la cadre de la VOIP que pour une ligne de téléphone classique. Les caractéristiques techniques du Téléphone sont présentées sur le Site NordNet. L'acquisition du Téléphone n'est nullement subordonnée à la souscription d'un abonnement de Service d'Accès Internet NordNet.

3. COMMANDE DU TELEPHONE

Vous pouvez commander Votre Téléphone directement auprès de NordNet :

- par courrier, dans le cadre de la souscription concomitante à un abonnement proposé par NordNet, à l'aide d'un bon de commande téléchargeable sur le Site NordNet, ou
- par téléphone, dans le cadre de l'achat du Téléphone seul, en appelant le 0 800 66 55 50 (numéro vert) du lundi au samedi aux heures ouvrées.

4. GARANTIE CONTRACTUELLE

En cas de défectuosité du Téléphone, NordNet Vous assure une garantie contractuelle du matériel, dans les conditions prévues à l'article 9.1 des Conditions Générales de Vente pour une durée de vingt-quatre (24) mois.

INDEX

- 1. OBJET**
- 2. DEFINITIONS**
- 3. COMMANDE DU TELEPHONE**
- 4. GARANTIE CONTRACTUELLE**

CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTE **Dongle Wi-Fi, Routeur Wi-Fi**

1. OBJET

Ces Conditions Particulières s'appliquent à la vente de Dongle Wi-Fi USB pour PC et de Dongle Wi-Fi USB pour Mac ainsi qu'à la vente de Routeur Wi-Fi Linksys proposées par NordNet, quel que soit le canal de vente. Elles viennent préciser les Conditions Générales de NordNet « Conditions générales de vente Matériel ».

Les présentes Conditions Particulières ont pour objet de définir les modalités et conditions dans lesquelles, d'une part, NordNet vous fournit un Dongle Wi-Fi ou un Routeur Wi-Fi et d'autre part, Vous recevez et utilisez ce Dongle Wi-Fi et/ou ce Routeur Wi-Fi.

2. DEFINITIONS

En complément des définitions prévues au sein des Conditions Générales, les termes et expressions suivants ont, sauf précision contraire, le sens qui leur est donné ci-dessous s'ils apparaissent avec leur première lettre en majuscule, qu'ils soient au singulier ou au pluriel dans le présent Contrat y compris dans l'article 1 ou dans tout autre document émanant de NordNet relatif à l'objet du Contrat :

Dongle Wi-Fi : désigne le dongle Wi-Fi USB pour PC et le dongle Wi-Fi USB pour Mac proposés à la vente par NordNet. Les caractéristiques techniques du Dongle Wi-Fi sont présentées sur le Site NordNet. L'acquisition du Dongle Wi-Fi n'est nullement subordonnée à la souscription d'un abonnement de Service d'Accès Internet NordNet. Le Dongle Wi-Fi fonctionne avec l'ensemble des services de fourniture d'accès à Internet proposés par NordNet.

Routeur Wi-Fi : désigne le routeur Wi-Fi USB proposé à la vente par NordNet. Les caractéristiques techniques du Routeur Wi-Fi sont présentées sur le Site NordNet. L'acquisition du Routeur Wi-Fi n'est nullement subordonnée à la souscription d'un abonnement de Service d'Accès Internet NordNet. Le Routeur Wi-Fi ne fonctionne qu'avec le service d'accès à Internet par le Satellite commercialisé par NordNet.

3. COMMANDE DU DONGLE WI-FI ET DU ROUTEUR WI-FI

Vous pouvez commander votre Dongle Wi-Fi et/ou votre Routeur Wi-Fi directement auprès de NordNet :

- à partir du Site NordNet, en renvoyant à NordNet un bon de commande téléchargeable sur le Site NordNet, ou
- par téléphone, en appelant le 0 800 66 55 50 (numéro vert) du lundi au samedi aux heures ouvrées.

4. GARANTIE CONTRACTUELLE

En cas de défectuosité du Dongle Wi-Fi et/ou du Routeur Wi-Fi, NordNet Vous assure une garantie contractuelle du matériel, dans les conditions prévues à l'article 9.1 des Conditions Générales de Vente.

INDEX

- 1. OBJET**
- 2. DEFINITIONS**
- 3. COMMANDE DU DONGLE WI-FI ET DU ROUTEUR WI-FI**
- 4. GARANTIE CONTRACTUELLE**

CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTE Boîtier de communication VOIP

1. OBJET

Ces Conditions Particulières s'appliquent à la vente d'un Boîtier de communication VOIP proposée par NordNet, quel que soit le canal de vente. Elles viennent préciser les Conditions Générales de NordNet « Conditions générales de vente Matériel ».

Les présentes Conditions Particulières ont pour objet de définir les modalités et conditions dans lesquelles, d'une part, NordNet vous fournit un Boîtier de communication VOIP et d'autre part, Vous recevez et utilisez ce Boîtier de communication VOIP.

2. DEFINITIONS

En complément des définitions prévues au sein des Conditions Générales, les termes et expressions suivants ont, sauf précision contraire, le sens qui leur est donné ci-dessous s'ils apparaissent avec leur première lettre en majuscule, qu'ils soient au singulier ou au pluriel dans le présent Contrat y compris dans l'article 1 ou dans tout autre document émanant de NordNet relatif à l'objet du Contrat :

Boîtier de communication VOIP: désigne le Boîtier de communication VOIP proposé à la vente par NordNet, lequel peut être utilisé si Vous avez souscrit à l'Option Téléphone par Satellite de NordNet. Les caractéristiques techniques du Boîtier de communication VOIP sont présentées sur le Site NordNet.

3. COMMANDE DU BOITIER DE COMMUNICATION VOIP

Vous pouvez commander votre Boîtier de communication VOIP directement auprès de NordNet :

- à partir du Site NordNet, en renvoyant à NordNet un bon de commande téléchargeable sur le Site NordNet, ou
- par téléphone, en appelant le 0 800 66 55 50 (numéro vert) du lundi au samedi aux heures ouvrées.

4. GARANTIE CONTRACTUELLE

En cas de défectuosité du Boîtier de communication VOIP, NordNet Vous assure une garantie contractuelle du matériel, dans les conditions prévues à l'article 9.1 des Conditions Générales de Vente.

INDEX

- 1. OBJET**
- 2. DEFINITIONS**
- 3. COMMANDE DU BOITIER DE COMMUNICATION VOIP**
- 4. GARANTIE CONTRACTUELLE**